

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024**



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi huit novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

Présents : Laurent BAUDE – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES (à partir de 18h07) – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Patricia BLANC – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Christophe SARRE

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Secrétaire de séance : Olivier MORAND

73/24 - TARIFS MUNICIPAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle que, jusqu'en 2016, les tarifs du restaurant scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs sans hébergement étaient établis sur un système de 9 tranches de quotients.

Ce principe créant des disparités du fait des effets de seuils, il a été choisi de mettre en place, avec l'appui de la caisse d'allocations familiales (CAF), un régime basé sur le taux d'effort, considéré comme plus équitable, solidaire et juste.

Le taux d'effort est un coefficient multiplicateur qui permet de déterminer le tarif en lissant le coût en fonction des revenus mensuels et des prestations CAF avec l'application d'un montant plancher et d'un montant plafond en fonction du service proposé.

$$\frac{\text{Quotient familial} \times \text{Taux d'effort}}{100} = \text{Tarif}$$

Calcul du quotient familial : le mode de calcul retenu est celui appliqué par la CAF :

$$\frac{\text{Ressources mensuelles nettes imposables*} + \text{prestations mensuelles**}}{\text{Nombre de parts***}} = \text{QF}$$

*ressources mensuelles nettes imposables :	Sur l'avis d'imposition : Revenus nets imposables avant abattements + revenus fonciers et autres - Contribution Sociale Généralisée (CSG) - Pensions alimentaires
**prestations mensuelles :	Il s'agit de toutes prestations, à savoir allocations familiales, allocation pour jeune enfant, allocation parentale d'éducation, allocation de parent isolé, allocation adulte handicapé, allocation logement, RSA.
*** nombre de parts	Selon l'avis d'imposition.

Pour 2025, les tarifs progressent de 2 % par rapport à 2024 pour les services proposés au taux d'effort et les concessions des cimetières et de 5% pour les locations de salles.

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 04 Novembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les tarifs ci-après pour une application au 1^{er} janvier 2025**

RESTAURANT MUNICIPAL / ACCUEIL MERIDIEN**Tarifs applicables par repas à partir du 1er janvier 2025**

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort			
Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
0,99 €	0,299%	0,268%	5,46 €

Repas PAI	QF CAF x Taux d'effort et 52% d'abattement
-----------	--

Les familles hors commune	
Repas	6,68 €
Repas PAI (abattement de 52%)	3,21 €

Adultes	
Repas	8,87 €

Tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

ACCUEIL PERISCOLAIRE**Tarifs applicables par séquence à compter du 1er janvier 2025**

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort				
	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
Sqce 1 avec goûter	0,66 €	0,217%	0,198%	2,64 €
Sqce 2	0,44 €	0,146%	0,134%	2,43 €

Les familles hors commune	
	5,10 €

Pénalité de retard	5,40 €
--------------------	--------

Tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

ACM**Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025**

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort				
	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
ACM Journée	2,24 €	0,759%	0,680%	12,14 €
ACM 1/2 Jour	1,60 €	0,516%	0,510%	8,49 €

Les familles hors commune	
ACM Journée	31,56 €
ACM 1/2 Jour	20,65 €

Enfants scolarisés à Semoy et fréquentant le restaurant scolaire	
ACM Journée	15,78 €
ACM 1/2 Jour	10,33 €

Hors prix du repas du restaurant municipal.

Pour les petites vacances, l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours

Pour les grandes vacances l'inscription est possible sur 4 ou 5 jours.

Pour les petites et grandes vacances à l'ACM, tous les jours réservés seront facturés quel que soit le nombre de jours de présence effective (Sauf annulation dans les délais et critères d'annulation énumérés dans le règlement de la structure).

TONO

Pour les 11/17 ans : Adhésion annuelle obligatoire

Semeyens 37,75 €

Hors commur 48,95 €

Pour les activités :

Les familles résidentes : QF CAF X Taux d'effort				
	Tarif plancher	Taux d'effort 1 ou 2 enfants	Taux d'effort 3 enfants et plus	Tarif plafond
Découverte	3,06 €	0,421%	0,401%	4,74 €
Escapade	4,74 €	0,608%	0,588%	7,14 €
Escapade +	6,68 €	0,714%	0,694%	9,54 €
Inattendu	25,50 €	2,343%	2,323%	30,60 €

Les familles hors commune	
Découverte	7,10 €
Escapade	10,65 €
Escapade +	14,20 €
Inattendu	47,31 €

ECOLE DE MUSIQUE

Tarifs annualisés de septembre 2024 à juin 2025

MULTI-ACCUEIL "Les petits Princes"

Prix horaire	Application des tarifs de la CAF
--------------	----------------------------------

Accueil des enfants hors communes

(accueil exceptionnel sous réserve de disponibilité)

Prix horaire	Application tarif de la CAF + 2.00 €
--------------	--------------------------------------

LOCATIONS DE SALLES - CENTRE CULTUREL

Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025

Salle Roger-TOULOUSE	
Semeyens	
Associations (*)	61,00 €
Particuliers	118,00 €
Forfait Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	178,00 €
Entreprises	155,00 €
Forfait Week end Entreprises (samedi 8 h à lundi 8 h)	233,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	176,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	265,00 €
Entreprises	239,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	358,00 €

(*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

Salle Albert-CAMUS	
Semeyens	
Associations (*)	286,00 €
Particuliers	698,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	1 047,00 €
Entreprises	727,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	1 091,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	1 023,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	1 535,00 €
Entreprises	1 159,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	1 742,00 €

(*) Gratuité une fois par an pour les associations Semeyennes

Salle Simone-SIGNORET	
Semeyens	
Associations (*)	85,00 €
Particuliers	176,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	265,00 €
Entreprises	239,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	358,00 €
Hors Commune	
Particuliers et associations	302,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h)	458,00 €
Entreprises	383,00 €
Week end (samedi 8 h à lundi 8 h) Entreprises	575,00 €

(*) Gratuité pour le fonctionnement des associations, sinon application du tarif

Caution	
Salle Roger-TOULOUSE	500,00 €
Salle Simone-SIGNORET	500,00 €
Salle Albert-CAMUS	800,00 €
Office	
Tarif unique	93,00 €

Equipement Sportif	
Prestataires extérieurs - Demi journée (*2)	160,00 €

(*2) Sous réserve d'autorisation et de convention préalable

Pour les salles, demi-tarif pour le deuxième jour consécutif et suivants.

CONCESSIONS

CONCESSION DANS LES CIMETIERES	
Concession de 15 ans	142,00 €
Concession de 30 ans	256,00 €

CONCESSION DE CASES COLUMBARIUM	
Concession de 5 ans	382,00 €
Concession de 10 ans	742,00 €
Concession de 15 ans	1 094,00 €
Concession de 30 ans	2 165,00 €

CONCESSION DU CHAMP D'URNES	
Concession de 5 ans	154,00 €
Concession de 10 ans	278,00 €
Concession de 15 ans	408,00 €
Concession de 30 ans	789,00 €

JARDIN DU SOUVENIR	
Plaque commémorative et pose	58,00 €

REMUNERATION DES VACATIONS DE POLICE

Tarif pour une vacation	24,00 €
-------------------------	---------

Fait à Semoy, le 8 novembre 2024

Le président de séance,



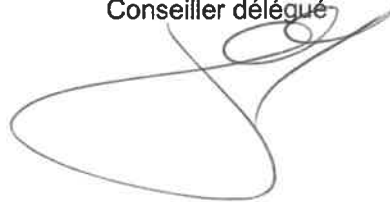
Laurent BAUDE
Maire



Le secrétaire de séance,

Olivier MORAND

Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2024

Publication numérique le : 21 NOV. 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification